

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 20 Octobre 2011

Question n° 9

OBJET : Action culturelle - Crédit d'un " Pass Culture".

Service instructeur : Direction des relations publiques et des loisirs

Rapporteur au Conseil : Monsieur de la RONCIERE

Avis des commissions

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale. | <input type="checkbox"/> Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable | <input checked="" type="checkbox"/> Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs |
|--|--|---|

RAPPORT DE PRESENTATION

« Mes chers collègues,

Lors de notre dernière séance, nous avons voté la mise en place d'un système élargi de bourse communale pour favoriser la pratique d'activités culturelles. Je vous rappelle que ce système offre désormais la possibilité à des Sévriens aux revenus modestes de recevoir une aide de la ville pour financer une partie de leur frais d'inscription à un cours dispensé à Sèvres par des institutions communales ou intercommunales et des associations. La bourse accordée est égale à 66% du tarif annuel d'inscription plafonnée à 220 € pour les Sévriens au revenu mensuel du foyer par part inférieur ou égal à 460 € ; elle est égale à 33% du tarif annuel d'inscription plafonnée à 110 € pour les Sévriens au revenu mensuel du foyer par part compris entre 460 € et 835 €.

Au total, chaque année scolaire, près de 1700 élèves, jeunes ou adultes, sont inscrits à une activité d'enseignement artistique sur la ville (musique, théâtre, danse, peinture, sculpture, céramique, arts du spectacle,). A compter de cette rentrée scolaire, tout établissement ou association sévriens ayant signé une convention avec la ville, dont le modèle est joint en annexe, peut proposer ce système de bourses à ses élèves. Pour autant, il convient de préciser que l'attribution d'une bourse n'aura rien d'automatique : au-delà des critères de revenus, seront aussi pris en considération l'assiduité de l'élève, son implication et le travail fourni.

Il vous est proposé de compléter ce dispositif par la création d'un « Pass Culture », qui sera délivré à toute personne bénéficiaire d'une bourse communale. Grâce au partenariat développé notamment avec l'EPCC Sèvres Espaces Loisirs, le pass culture donnera accès aux tarifs réduits des spectacles du Sel ainsi qu'à la gratuité d'accès à la Bibliothèque/Médiathèque. (Pour mémoire, actuellement, seuls les mineurs bénéficient de la gratuité annuelle).

La mise en place de ce dispositif permet ainsi de véritablement favoriser l'accès à la culture des Sévriens dont les revenus modestes auraient pu constituer un frein insurmontable.

Sont jointes en annexe la convention-type qui organisent les modalités de partenariat avec les associations sévriennes, la communauté d'agglomération pour le conservatoire de musique et de danse et l'EPCC SEL.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer. »